



ONUSIDA
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR
UNICEF
PAM
PNUD
UNFPA
ONJOC
OIT
UNESCO
OMS
BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(24)/09.10.Rev.1
15 juin 2009

**24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme
de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
22-24 juin 2009**

**Coopération avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la
tuberculose et le paludisme et le CCP : mécanismes d'appui
pour les Etats africains**

**Document préparé par le Secrétariat en consultation avec le Groupe des
Représentants africains des Missions permanentes à Genève**

Documents complémentaires sur ce point : *Aucun*

Action à entreprendre à la réunion – Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

Demander au Secrétariat de l'ONUSIDA de :

- i. *Etablir* un poste de point focal indépendant pour la communication au niveau P3 ;
- ii. *Fournir* un appui et un financement pour quatre réunions de consultation régionales (deux par an) ;
- iii. *Financer* la participation de 52 délégués à quatre réunions de consultation régionales (deux par an) ;
- iv. *Fournir* un financement pour cinq délégués supplémentaires de la région de l'Afrique au Conseil de Coordination du Programme ;
- v. *Mettre en œuvre* un mécanisme efficient et efficace pour traduire de l'anglais vers le français toute la documentation relative à la gouvernance ;

Implications des décisions en termes de coût :

8. \$120 360
10. \$52 000
12. \$572 000
14. \$126 000
16. A déterminer

INTRODUCTION

1. Lors de sa 23^{ème} réunion en décembre 2008, le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA a demandé au Secrétariat de l'ONUSIDA de « *fournir, pour la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, des options pour le renforcement des mécanismes afin de faciliter les consultations et l'établissement de réseaux parmi les Etats africains, pour faire en sorte qu'ils participent de manière significative au Conseil de Coordination du Programme et au Conseil du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en vue de son élargissement ultérieur à d'autres régions ;* ».
2. En préparant ce document, le Secrétariat de l'ONUSIDA, en consultation avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Groupe des Etats africains, a approuvé le processus suivant pour formuler des options visant à résoudre les contraintes et les obstacles qui s'opposent à la participation efficace et significative des Etats africains au travail du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA et au Conseil de fondation du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme :
 - a. Des informations séparées portant sur le travail, les politiques et les priorités de l'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ont été fournies par les Secrétariats respectifs au Groupe des Etats africains dans les bureaux de la Mission permanente de l'Union africaine à Genève le 3 avril (Fonds mondial) et le 6 avril (ONUSIDA) ;
 - b. Une série de réunions préparatoires parmi les responsables du Groupe des Etats africains ont eu lieu entre le 23 mars et le 8 avril, préalablement à la réunion consultative ;
 - c. Une réunion consultative structurée de manière à permettre au Groupe des Etats africains de définir les contraintes et les enjeux liés aux mécanismes actuels et de convenir d'un ensemble de solutions viables et créatives a été convoquée le 8 avril 2009 par le Secrétariat de l'ONUSIDA avec une participation importante du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et du Groupe des représentants des Etats africains; et
 - d. Un petit groupe de travail, composé du Secrétariat de l'ONUSIDA et des représentants de mission de l'Afrique du Sud, de l'Ethiopie, du Maroc, du Niger, du Sénégal et du Zimbabwe, a été établi pour préparer un projet de document à l'intention du Conseil de Coordination du Programme et comprenant notamment une évaluation du coût des options proposées. Ce projet a été transmis aux responsables du Groupe des Etats Africains en sollicitant leurs apports, et finalisé afin d'être communiqué au Conseil de Coordination du Programme.
3. Lors de l'examen de la position du Groupe des Etats africains, il a été noté que l'Afrique est toujours le continent le plus durement touché par le VIH, et représente plus de 67% de l'ensemble des personnes vivant avec le VIH et plus de 72% des décès dus au sida¹; et que les Etats africains bénéficient de plus de 57% de tous les

¹ Rapport sur l'épidémie mondiale de sida 2008.

décaissements pour les subventions du Fonds mondial². Les Etats Membres africains demandent ainsi un investissement considérable et soutenu sur le long terme afin de renforcer les capacités nécessaires pour participer pleinement à la prise de décisions des deux organisations à tous les niveaux.

PRINCIPES DIRECTEURS ET VALEURS ADOPTES PAR LE SECRETARIAT DE L'ONUSIDA ET LE GROUPE DES ETATS AFRICAINS

4. Les principes directeurs suivants ont influencé les processus de prise de décisions pour l'approbation d'options destinées à renforcer les mécanismes actuels de coordination, de consultations et liés à l'établissement de réseaux. Ces valeurs et principes peuvent être utilisés comme un objectif à travers lequel toutes les recommandations relatives au point de décision sont faites au Conseil de Coordination du Programme.
 - a. Le Secrétariat de l'ONUSIDA n'est pas compétent pour définir la nature exacte du problème ni les besoins à prendre en compte – cela ne peut émaner que du Groupe des Etats Membres africains ;
 - b. De même, bien que le Secrétariat joue un rôle s'agissant de proposer des solutions sur la base de l'estimation des besoins, cela doit être un processus pleinement participatif avec le Groupe des Etats africains afin d'assurer l'appropriation de la (des) solution(s) qui en résulte(nt) pour le Groupe ;
 - c. Le Secrétariat ne peut pas se positionner entre les missions basées à Genève et les capitales ni entre les missions basées à Genève et celles de New York dans toute relation de communication quelle qu'elle soit – il s'agit d'une question liée à la souveraineté des Etats Membres ;
 - d. Le Secrétariat ne peut pas s'immiscer dans le rôle souverain des Etats Membres concernant la prise de décisions, l'établissement de positions nationales, ni dans la composition des délégations nationales ou les capacités techniques des délégués individuels.
 - e. Les solutions convenues qui en résulteront doivent être durables à la fois sur le plan financier et du point de vue des capacités.

ENJEUX ET OBSTACLES IDENTIFIES

5. A la suite du processus de consultation, plusieurs enjeux et obstacles ont été définis comme ayant un impact direct sur la capacité des Etats africains à participer de manière significative au travail des deux organisations :
 - L'usage de l'anglais comme langue de communication dans la correspondance, les documents de conférence, ainsi que d'autres documents relatifs au Conseil a été identifié comme une contrainte majeure en ce qui concerne la participation efficace des Etats africains francophones ;
 - L'absence d'interaction stratégique et de dialogue entre le Conseil de fondation du Fonds mondial et les membres du Groupe des Etats africains au Conseil de Coordination du Programme a été identifiée comme un obstacle majeur étant

² <http://www.theglobalfund.org/documents/disbursementdetails.pdf>, actualisé le 17 avril 2009.

donné que l'orientation politique du Conseil de Coordination du Programme influe souvent directement sur les flux de financement du Conseil de fondation du Fonds mondial ;

- Les approches qui diffèrent en matière de représentation et de groupes d'intérêts utilisées par le Conseil de fondation du Fonds mondial et le Conseil de Coordination du Programme posent des défis uniques relatifs à la participation et la représentation efficaces du Groupe des Etats africains, car la région de l'Afrique est représentée de manière différente auprès de chacun d'entre eux.
- Peu de missions africaines basées à Genève ont des points focaux consacrés à la santé, la plupart des membres du personnel détenant des portefeuilles significatifs et variés.

MECANISMES DESTINES A RENFORCER LA CAPACITE DES ETATS AFRICAINS A ETABLIR DES RESEAUX

6. Plusieurs mécanismes d'appui visant à renforcer l'établissement de réseaux et la consultation des Etats africains ont été élaborés et chiffrés pour examen par le Conseil de Coordination du Programme.

Etablissement d'un point focal indépendant pour la communication

7. Etablissement d'un point focal indépendant pour coordonner les consultations du Groupe des Etats africains et pour faciliter la communication et l'établissement de réseaux entre les Etats Membres africains et leurs groupes d'intérêts auprès des deux Conseils. Ce poste sera au niveau P3 conformément aux responsabilités précisées dans le mandat (Annexe 1). Il est souhaité que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme acceptent de partager les coûts liés à ce poste ou d'y contribuer en fournissant un appui en nature sous la forme de personnel déjà chargé de fonctions similaires. Le budget ci-dessous représente le coût d'un poste à 50%, ou à mi-temps, pour une période biennale.

Point focal indépendant pour la communication	Coût estimé (USD)
Salaire pour un temps partiel (50%) au niveau P3 pendant deux ans	120 360

8. **Le Conseil de Coordination du Programme est invité à demander au Secrétariat de l'ONUSIDA d'établir un poste de point focal indépendant pour la communication au niveau P3.**

Appui pour des réunions de consultation régionales en Afrique

9. Appui pour deux réunions de consultation régionales par an organisées dans la région de l'Afrique, préalablement aux deux réunions semestrielles du Conseil de Coordination du Programme et du Conseil du Fonds mondial, par exemple une réunion vers la fin avril et une seconde à la fin octobre. Leur durée serait d'environ deux jours. Il est envisagé que le coût de l'appui pour cette activité soit partagé entre le Secrétariat de l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Toutes les occasions d'économiser les coûts seraient activement recherchées.

Coût des réunions de consultation régionales	Coût estimé (USD)
Traduction français/anglais @ USD 500 par jour (2 jours x 3 traducteurs)	3 000
Location de la salle de réunion <100 participants (USD 4000 x 2 jours)	8 000
Documentation et faux frais à USD 2000	2 000
Coût pour une réunion régionale	13 000
Coût pour quatre réunions régionales (deux par an)	52 000

10. **Le Conseil de Coordination du Programme est invité à demander au Secrétariat de l'ONUSIDA de fournir un appui et un financement pour quatre réunions de consultation régionales (deux par an) pour un coût ne dépassant pas \$52 000 par période biennale.**
11. Les quatre réunions régionales seront prévues pour recevoir trois représentants de chaque pays, le Secrétariat de l'ONUSIDA couvrant le coût de la participation d'un représentant par pays.

Coût du voyage et des indemnités journalières relatif aux réunions régionales	Coût estimé (USD)
Voyage (\$2000 x 52 délégués)	104 000
Indemnités journalières (\$250 x 3 jours x 52 délégués)	39 000
Total voyage et indemnités journalières pour 52 délégués	143 000
Coût total du voyage et des indemnités journalières relatif à quatre réunions régionales	572 000

12. **Le Conseil de Coordination du Programme est invité à demander au Secrétariat de l'ONUSIDA de financer la participation de 52 délégués à chacune des quatre réunions consultatives régionales (deux par an) pour un coût ne dépassant par \$572 000.**

Appui pour la participation au Conseil de Coordination du Programme d'un délégué supplémentaire pour chaque siège africain

13. L'annexe de la résolution de l'ECOSOC 1995/2 déclare que « *des fonds seraient mis à la disposition des représentants des pays en développement... afin de couvrir les coûts d'un représentant chacun pour assister aux réunions du Conseil* ». Actuellement, l'ONUSIDA finance la participation de 13 membres du Conseil aux réunions du Conseil de Coordination du Programme, dont 5 proviennent d'Etats Membres africains. Il est proposé de doubler ce financement pour appuyer 10 délégués de la région africaine.

Appui pour un membre du Conseil supplémentaire	Coût estimé (USD)
Coût actuel du voyage et des indemnités journalières pour tous les Etats Membres du Conseil auxquels un soutien est apporté (13)	78 749
Coût actuel du voyage et des indemnités journalières pour	31 500

cing Etats Membres africains du Conseil	
Coût estimé pour cinq délégués supplémentaires à quatre réunions du CCP par période biennale	126 000

14. **Le Conseil de Coordination du Programme est invité à demander au Secrétariat de l'ONUSIDA de fournir un financement pour cinq délégués supplémentaires de la région africaine pour un coût de \$126 000.**

Traduction en langue française de toute la documentation et la correspondance relatives au Conseil

15. Actuellement le travail de traduction (de l'anglais vers le français) pour les documents du Conseil de Coordination du Programme est sous-traité selon les besoins. Outre les documents du Conseil de Coordination du Programme, le Secrétariat est prié de mettre en place un mécanisme efficient et efficace du point de vue des coûts pour traduire d'autres documents liés au conseil, notamment courriels et correspondance écrite, ainsi que d'autres documents relatifs à la gouvernance si nécessaire.
16. **Le Conseil de Coordination du Programme est invité à demander au Secrétariat de mettre en œuvre un mécanisme efficient et efficace pour traduire de l'anglais vers le français toute la documentation relative à la gouvernance.**

[Annexe 1 suit]

ANNEXE 1

MANDAT DU POINT FOCAL POUR LA COMMUNICATION

Le point focal pour la communication travaillera sous l'autorité du Chef, Conseil et Relations avec les Nations Unies, à l'ONUSIDA (50%).

1. Elaborer et mettre en œuvre, conjointement avec l'unité Conseil et Relations avec les Nations Unies, une stratégie convenue pour renforcer les processus actuels de communication, d'établissement de réseaux et de consultation des Etats africains dans le but d'élargir la portée et la diffusion de l'information, notamment l'organisation de téléconférences, la préparation de l'ordre du jour des réunions, ainsi que la tenue des procès-verbaux et l'enregistrement des points de décision.
2. Maintenir des communications étroites et régulières avec les membres du Groupe africain au Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Réunir et diffuser des informations stratégiques pour aider les membres du Conseil à déterminer leurs positions sur les décisions pertinentes du Conseil, notamment par le biais de leurs missions à Genève.
3. Coordonner huit réunions consultatives régionales semestrielles avec les parties prenantes et techniciens clés afin de préparer les prochaines réunions du Conseil pour permettre au Groupe africain de déterminer sa position de manière stratégique sur les questions programmatiques et de gouvernance débattues lors de la réunion du CCP. Planifier et organiser les consultations pertinentes préalablement aux réunions du Conseil.
4. Etablir des liens avec les principales institutions hôtes en Afrique, aux niveaux régional et sous-régional, telles que SADC, CEDEAO.

Note : Le Secrétariat de l'ONUSIDA ne peut pas s'immiscer dans le rôle souverain des Etats Membres en ce qui concerne la prise de décisions, l'établissement des positions nationales, ni dans la composition des délégations ou les capacités techniques des délégués individuels ; en conséquence, le point focal pour la communication jouera un rôle clé dans la diffusion et la compilation des informations pertinentes et dans les discussions autour des questions programmatiques et de gouvernance sur lesquelles le Conseil se penchera, mais il/elle ne proposera ni ne tentera d'influencer les positions nationales.